



Syndicat Local **FO Justice** CP MOULINS-YZEURE

CP MOULINS YZEURE : Prime de fidélisation

Le 14 mars prochain se tiendra le CSA AP où la question de l'élargissement de la liste des établissements bénéficiant de la prime de fidélisation sera à l'ordre du jour

Notre objectif ? Faire intégrer le CP MOULINS-YZEURE dans la liste des établissements déjà existante

Deux dispositifs existent :

- Une prime de 8000 euros (versée en 3 fractions)

Seront concernés les agents nommés à l'issue de la réussite aux concours à affectation locale et qui s'engagent à exercer leurs fonctions durant une période minimale de six années de façon effective

- Une prime de 1000 euros (versée en une fois au bout de 3 années de service pour les agents du CEA/CDC)

Seront concernés :

- Les stagiaires affectés (hors concours à affectation locale)

- Les agents mutés à l'occasion de leur accès au grade de brigadier chef filière encadrement

- Les agents mutés à l'occasion de leur nomination au sein du corps de commandement par la voie de l'inscription sur la liste d'aptitude

- Les agents mutés dans l'intérêt du service

- Les agents mutés à leur demande, sous réserve de ne pas avoir perçu la prime de fidélisation pendant une durée de six ans à compter de son dernier versement

Cette prime de fidélisation est accordée aux établissements ou service rencontrant des difficultés de recrutement, ce à quoi le CP MOULINS-YZEURE est pleinement concerné.

Déficitaire de 32 agents et sans compter les 21 départs en mutations pour 2 arrivés, les départs en retraite, la CAP exceptionnelle pour MAYOTTE, les réussites au concours, notre établissement est en réelle crise RH

SL FO Justice Moulins-Yzeure
Le 29 février 2024

